



Politique d'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire

Département de l'éducation

Révisée en janvier 2025

Révision adoptée par le Conseil à la rencontre du 16 janvier 2025
Résolution no. RCB-2024-2025-065

Conseil des Abénakis de Wôlinak
10120, rue Kolipaïo, Wôlinak, G0X1B0

Table des matières

PRÉAMBULE	1
1. Admissibilité	2
2. Diplôme admissible	2
3. Établissements d'enseignement	2
4. Exigence de fréquentation	2
5. Limites de temps de financement	3
6. Frais de scolarité	3
7. Frais facturés par le CSSSDLR.....	3
8. Matériel et fournitures scolaires, vêtements et allocation étudiante	3
9. Allocation de réussite du diplôme	3
10. Transport	4
11. Suivi et collaboration	4
12. Comité de révision	4

Amendements antérieurs à la Politique à l'éducation	5

ANNEXE 1 - Écoles primaires et secondaires	6
A- ÉCOLES PRIMAIRES (secteur public) :	6
B- ÉCOLES PRIMAIRES (secteur privé) :	6
C- ÉCOLES SECONDAIRES (secteur public) :	6
D- ÉCOLES SECONDAIRES (secteur privé) :	6
ANNEXE 2 - Formulaire de consentement	7
LETTRE D'ENGAGEMENT	7
▶ (préscolaire, primaire et secondaire)	7



Politique d'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire

Première Nation des Abénakis de Wôlinak

PRÉAMBULE

La présente Politique a pour objectif de communiquer aux membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak les modalités d'application de l'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire.

La Politique d'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire s'appuie sur des principes d'équité entre les membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak, et sur des principes de transparence et de collaboration entre les différents secteurs d'activités du Conseil des Abénakis de Wôlinak.

La mise en application de la politique d'aide financière à l'éducation relève de la Direction générale du Conseil des Abénakis de Wôlinak par l'entremise de son coordonnateur des services éducatifs. La Politique entrera en vigueur à compter des présentes, date de son adoption par le Conseil des Abénakis de Wôlinak conformément à la résolution no. RCB-2024-2025-065

Les objectifs de la Politique d'aide financière à l'éducation visent à:

- S'assurer que chaque jeune de la Communauté des Abénakis de Wôlinak reçoive les services éducatifs auxquels il a droit, tout en adoptant des mesures favorisant la réussite scolaire ;
- Favoriser le financement des études chez les jeunes qui les poursuivent d'une manière continue;
- Favoriser l'augmentation du niveau de scolarité des membres statués selon la liste de bande de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.

Politique d'éducation	Maternelle, primaire et secondaire
Admissibilité	- Être un enfant abénakis inscrit sur la liste de bande de Wôlinak habitant sur communauté.
Diplôme admissible	Politique admissible en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaire (D.E.S.).
Établissements d'enseignement	Tout établissement primaire/secondaire, privé ou public, reconnu par le MEQ listé à l'annexe 1).
Exigence de fréquentation	Être admis à temps complet.

Politique d'éducation	Maternelle, primaire et secondaire
Frais de scolarité	<p>Le département de l'éducation du Conseil des Abénakis de Wôlinak défraie le coût qui lui est facturé par le Centre de services scolaire chaque année au niveau public.</p> <p>Le montant accordé pour l'éducation dans un établissement privé ne peut pas dépasser 10 000\$ par année. La différence des coûts doit être assumée par les parents/tuteurs de l'enfant.</p>
Frais facturés par le Centre de services scolaire de la Riveraine (CSSSDLR)	<p>Les frais facturés aux parents/tuteurs des enfants abénakis tels que les frais de surveillance du dîner ainsi que les frais de service de garde sont remboursés directement au CSSSDLR. Ce remboursement est permis grâce à une entente entre le Conseil des Abénakis de Wôlinak et le CSSSDLR. Le Conseil des Abénakis de Wôlinak reçoit la facturation pour chaque enfant et le remboursement est effectué trimestriellement.</p>
Matériel et fournitures scolaires, vêtements et allocation étudiante	<p>Contribution annuelle fixe par enfant admissible* :</p> <p><u>Primaire</u> :</p> <p style="text-align: center;">500,00\$</p> <p><u>Secondaire</u> :</p> <p style="text-align: center;">800,00\$</p> <p>Afin d'être éligible à ce montant, le coordonnateur des services éducatifs du Conseil des Abénakis de Wôlinak doit recevoir le bulletin scolaire de l'année antérieure (de chaque enfant) avant le 15 juillet de chaque année. Une lettre de rappel est envoyée avant la date d'échéance.</p> <p>*Cette contribution est remise aux parents/tuteurs statués avant la rentrée scolaire (au maximum vers la mi-août).</p>
Allocation de réussite du diplôme	<p>À l'obtention du diplôme d'études secondaire :</p> <p>Une allocation de réussite du diplôme de 300,00\$ est remise à l'élève (lorsque la copie du diplôme est remise au coordonnateur des services éducatifs).</p>

Politique d'éducation	Maternelle, primaire et secondaire
Transport	<p>Défrayé en entier par le Conseil (aller/retour) de la maison de l'enfant à l'établissement d'enseignement du Centre de services scolaire de la Riveraine (CSSDLR).</p> <p>Note : Lorsque le Conseil ne peut convenir d'une entente avec un transporteur écolier, une compensation égale au frais que le Conseil aurait dû payer est versée aux parents ou tuteur de l'étudiant.</p> <p>Le transport privé payé par le Conseil vers une école primaire/secondaire de Trois-Rivières (départ de la communauté vers une école de Trois-Rivières) ne peut pas être assuré à chaque année. Ce transport dépend des disponibilités et du nombre de places disponibles dans la voiture/autobus.</p>

13. Suivi et collaboration

Dans le but de favoriser la réussite des programmes de formation académique et l'application équitable de la Politique d'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, le Conseil, par l'entremise du coordonnateur des services éducatifs, établit une collaboration étroite et assidue avec les principaux intervenants. Le Conseil peut autoriser des mesures d'aide particulières à l'égard de jeunes en difficulté lorsque les ressources externes n'offrent pas les services requis.

14. Comité de révision

Toute plainte écrite d'un étudiant ou d'un parent à l'égard de l'application de la présente politique sera transmis au Comité d'appel du Grand Conseil de la Nation Abénakise pour y être traitée impartialement. La décision du Comité sera exécutoire et la Direction générale du Conseil de Bande veillera à son application.

Amendements antérieurs à la Politique à l'éducation

Premier amendement : **Résolution RCB-2006-2007-023**

Second amendement : **Résolution RCB 2013-2014-054**

Troisième amendement : **Résolution RCB-2014-2015-054**

Quatrième amendement : **Résolution RCB-2015-2016-014**

Cinquième amendement : **Résolution RCB-2016-2017-061**

Sixième amendement **Résolution RCB-2017-2018-055**

Septième amendement **Résolution RCB-2021-2022-001**

Huitième amendement **Résolution RCB-2024-2025-065**

ANNEXE 1

Écoles primaires et secondaires

A- ÉCOLES PRIMAIRES (secteur public) :

École Bouton D'Or (Précieux Sang)

École Terre Des Jeunes (Bécancour)

École Beauséjour (St-Gégoire)

École Explorami (Ste-Angèle)

B- ÉCOLES PRIMAIRES (secteur privé) :

Collège Marie de l'Incarnation (Trois-Rivières)

École Val-Marie (Cap-de-la-Madeleine)

École Vision (Trois-Rivières)

C- ÉCOLES SECONDAIRES (secteur public) :

École Secondaire Jean-Nicolet (Nicolet)

École Secondaire La Découverte (Saint-Léonard d'Aston)

École Secondaire Les Seigneuries (Saint-Pierre-les-Becquets)

École Secondaire Les Estacades (Cap-de-la-Madeleine)

École Secondaire Chavigny (Trois-Rivières)

D- ÉCOLES SECONDAIRES (secteur privé) :

Séminaire Saint-Joseph (Trois-Rivières)

Collège Notre Dame de l'Assomption (Nicolet)

Collège Marie de l'Incarnation (Trois-Rivières)

Institut Secondaire Keranna (Trois-Rivières)

ANNEXE 2
Formulaire de consentement

**Lettre d'engagement
(Préscolaire, primaire et secondaire)**

Wôlinak, le _____

Afin de bénéficier de l'aide financière à l'éducation et des services s'y rattachant, je, _____, parent responsable ou tuteur légal de :

_____, autorise par la présente l'institution d'enseignement : _____, à communiquer toutes informations pertinentes concernant les dossiers académiques et financiers au coordonnateur des services éducatifs du Conseil de Bande des Abénakis de Wôlinak. ____ (initiales)

Je m'engage à communiquer au responsable du programme d'éducation toute information requise, tout changement pertinent et à fournir tout document exigé dans l'administration de mon dossier, dans les délais les plus brefs. ____ (initiales)

J'ai pris connaissance de la politique d'aide financière à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire et j'accepte de me conformer avec les termes, les modalités et règles qui y sont décrits. ____ (initiales)

Parent responsable ou tuteur

Coordonnateur des services éducatifs du CAW